



## copropriétaire non convoqué à une AG

Par **Bynestu**, le **08/02/2021** à **14:51**

Bonjour !

Une AG de copropriétaire pour laquelle un copropriétaire n'a pas été convoqué est-elle frappée de nullité ?

Sur quels textes législatifs puis-je "m'appuyer" pour dénoncer mon syndic ?

A vous lire.

Salutations

Par **youris**, le **08/02/2021** à **16:04**

bonjour,

connaissez-vous la raison pour laquelle vous n'avez pas été convoqué à votre A.G. de copropriété ?

un copropriétaire qui n'a pas été convoqué à l'A.G. peut en demander l'annulation au tribunal judiciaire, un avocat est nécessaire.

une A.G. de copropriété n' s'annule jamais automatiquement même en dénonçant (à qui ?) le syndic, seul un juge saisi peut annuler une A.G.

salutations